

CONDITIONS GENERALES DE VENTE MAGASINS ET ATELIERS

La société Autobacs (ci-après le « **Vendeur** ») est spécialisée dans la distribution en France d'accessoires et pièces détachées pour automobiles, dans des points de vente de grande surface composée d'une partie magasin (ci-après « **Magasin(s)** ») et d'une partie atelier (ci-après « **Atelier(s)** ») dans laquelle les produits achetés par les consommateurs peuvent être installés.

1. IDENTITE D'AUTOBACS

AUTOBACS France, S.A.S. au capital de 35 300 000 euros, enregistrée au R.C.S de Pontoise sous le numéro 434 718 706, dont le siège social est situé 254 ter boulevard du Havre – 95480 Pierrelaye,
Numéro de TVA intracommunautaire : FR54434718706
Téléphone : 01.75.72.02.60
Télécopie : 01.39.31.03.57
Adresse électronique : service.clients@autobacs.fr

2. DISPOSITIONS GENERALES

Les présentes conditions générales de vente (ci-après « **CGV** ») s'appliquent uniquement aux ventes de marchandises/produits (ci-après « **Biens** ») réalisées par le Vendeur au sein des Magasins ou aux services (ci-après « **Service(s)** ») prestés par le Vendeur au sein des Ateliers, à l'exclusion de toute transaction effectuée par Internet ou à distance qui relève des conditions générales de vente disponibles sur le site internet d'Autobacs.

Les présentes CGV ne sont applicables qu'aux relations liant le Vendeur à un « consommateur », c'est-à-dire toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole (ci-après le(s) « **Client(s)** ») au sens de l'article préliminaire du Code de la consommation.

Tout achat de Biens ou de Services implique l'acceptation par le Client des présentes CGV.

Le Vendeur se réserve la possibilité d'adapter ou de modifier à tout moment les présentes CGV et seule la version affichée dans les Magasins et/ou dans les Ateliers et disponible près des caisses au jour de la conclusion de la vente de Biens ou de Services sera applicable, à l'exclusion de toute autre condition particulière qui n'aurait pas fait l'objet d'un accord exprès et écrit entre le Vendeur et le Client.

Le fait que le Vendeur ne se prévale pas de l'une quelconque des présentes CGV ne peut être interprété comme valant renonciation par le Vendeur à s'en prévaloir ultérieurement.

3. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES BIENS ET DES SERVICES

L'ensemble des informations sur les caractéristiques essentielles des Biens et des Services proposés par le Vendeur sont disponibles en Magasin ou en Atelier, directement par voie d'affichage, de marquage, d'étiquetage ou par tout autre procédé approprié et, le cas échéant, auprès du personnel du Vendeur présent sur place.

4. INFORMATIONS SPECIFIQUES AUX SERVICES EN ATELIER

S'agissant spécifiquement des Services en Atelier, le Vendeur se réserve le droit de refuser le montage dans le cas où le Client ne présenterait pas de justificatif d'achat des pièces neuves à monter.

Le Client est informé que le Vendeur n'effectue aucun montage de pièce d'occasion, de pièces non homologuées ou non conformes à la réglementation en vigueur.

Par ailleurs, le Vendeur garantit uniquement la prestation de montage effectuée dans ses Ateliers.

Enfin, le Client est informé que pour tout achat et pose de cardans, alternateurs et démarreur, turbo, l'ancienne matière (pièce à changer) doit être en place sur le véhicule ou remise en réception Atelier lors de la prise en charge du véhicule.

A défaut de restitution de l'ancienne matière, une facturation de « consigne » d'un montant de soixante dix-neuf (79) euros sera automatiquement facturée par le Vendeur au Client, à l'exception du turbo où la facturation de la « consigne » sera d'un montant de quatre-vingt-seize (96) euros.

5. PRIX DES BIENS ET DES SERVICES

Les ventes de Biens et de Services sont réalisées par le

Vendeur aux tarifs exprimés en euros et toutes taxes comprises (TTC), ces tarifs étant indiqués par voie de marquage, d'étiquetage, d'affichage ou par tout autre procédé approprié, directement dans le Magasin ou l'Atelier. Dans l'hypothèse où un prix anormalement bas serait indiqué en raison d'une erreur technique ou humaine, le Vendeur se réserve le droit de demander au Client de régler le prix normal de vente.

Lorsque le prix ne peut être raisonnablement calculé à l'avance du fait de la nature du Bien ou du Service, le Vendeur fournira le mode de calcul du prix et, s'il y a lieu, tous les frais supplémentaires de transport, de livraison ou d'affranchissement et tous les autres frais éventuels. Lorsque les frais supplémentaires ne peuvent raisonnablement être calculés à l'avance, le Vendeur mentionnera qu'ils peuvent être exigibles.

- **S'agissant de la vente de Biens réalisée au sein du Magasin du Vendeur**, les prix, ainsi que le cas échéant les conditions particulières de la vente, sont indiqués, de manière lisible et compréhensible, sur ou à proximité des Biens

- **S'agissant de la vente de Services réalisée au sein de l'Atelier du Vendeur**, une affiche sera mise en place à l'entrée de l'établissement, visible et lisible de l'extérieur, indiquant les taux horaires TTC et les prix TTC des différentes prestations forfaitaires proposées, ainsi qu'à l'intérieur de l'établissement (au lieu de réception des Clients) conformément notamment aux règles édictées par l'arrêté du 27 mars 1987 relatif aux règles de publicité des prix pour les prestations d'entretien ou de réparation, de contrôle technique, de dépannage ou de remorquage ainsi que de garage des véhicules.

Le Client est informé que les taux horaires de main d'œuvre pratiqués par le Vendeur sont, selon affichage, soit établis au temps réel passé, soit au barème du temps, ce dernier étant mis à leur disposition. Quant aux forfaits tout compris, l'ensemble des opérations et pièces incluses y sont listées ou peuvent être consultées sur demande du Client.

Lorsque le prix exact d'un Service ne peut être déterminé au préalable par le Vendeur, le Client se verra remettre un devis suffisamment détaillé listant l'ensemble des prestations envisagées par le Vendeur ainsi que le prix de chacune d'elles, conformément aux alinéas ci-dessus.

Enfin, il est bien précisé que les tarifs des Services affichés et effectués dans les Ateliers du Vendeur ne sont applicables que pour les pièces et les produits achetés dans un Magasin. Le montage des pièces et des produits en provenance de l'extérieur s'effectuera donc sur devis, qui mentionnera les principales informations relatives à la réalisation du Service : prix, délais...

Le Vendeur est susceptible d'annoncer des promotions, sous forme de réductions de prix ou de comparaison de prix. Le prix de référence utilisé sera précisé en Magasin ou Atelier (ex : prix proposé à la clientèle courante, prix conseillé par le fabricant vis-à-vis des distributeurs...).

6. FORMATION DES VENTES

En principe, la vente en Magasin ou en Atelier est réalisée par le paiement du Client lors du passage en caisse.

Toutefois, le bon de commande ou le devis signé le cas échéant par le Client au sein du Magasin ou de l'Atelier vaut vente.

Les offres formulées oralement ou téléphoniquement par le Vendeur ou son personnel à l'égard des Clients sont données à titre indicatif uniquement et ne peuvent pas être interprétées comme constituant un engagement du Vendeur. Elles devront impérativement faire l'objet d'une confirmation écrite et signée au sein du Magasin ou de l'Atelier, quelle qu'en soit la forme.

7. PAIEMENT ET FACTURATION

Les Biens et les Services du Vendeur sont vendus au comptant, sans escompte, sauf accord particulier.

Pour le règlement par chèque d'un montant supérieur à trente (30) euros, il sera demandé au Client une pièce d'identité en cours de validité.

Aucun règlement par carte bancaire ne sera accepté pour un montant inférieur à un (1) euro.

S'il le demande expressément ou sauf exception prévue par la réglementation, le Client se verra délivrer une note ou une facture par le Vendeur.

Pour tous les Clients qui ne sont pas des « consommateurs » au

sens de l'article préliminaire du Code de la consommation, il leur sera demandé de présenter :

- un extrait K-Bis de moins de trois (3) mois et une pièce d'identité pour tout règlement pour le compte d'une société
- la carte d'inscription à la Chambre des Métiers et une pièce d'identité pour tout règlement pour le compte d'une société artisanale.

8. COMMANDE SPECIFIQUE DE BIENS

Toute commande spécifique du Client, c'est-à-dire toute demande spécifiquement commandée par un Client ne correspondant pas à un Bien proposé à la vente en Magasin, non retirée sous dix (10) jours à compter de leur mise à disposition en Magasin, sera renvoyée par le Vendeur à son fournisseur. Les frais occasionnés par ce retour de Biens restent à la charge du Client.

9. RESERVE DE PROPRIETE DES BIENS

Les Biens vendus par le Vendeur restent sa propriété jusqu'à leur paiement intégral et effectif par le Client.

10. TRANSFERT DES RISQUES

Conformément à l'article L.216-2 du Code de la consommation, les risques de perte ou d'endommagement des Biens vendus par le Vendeur sont transférés vers le Client au moment où ce dernier ou un tiers désigné par lui, et autre que le transporteur proposé par le Vendeur, prend physiquement possession des Biens achetés.

En revanche, lorsque le Client confie la livraison d'un Bien à un transporteur autre que celui proposé par le Vendeur, le risque de perte ou d'endommagement du Bien est transféré au Client à la remise du Bien au transporteur.

11. PIECES DETACHEES

Le Vendeur informe les Clients, de manière visible et lisible sur tout support adapté, de l'existence et de la période pendant laquelle ou de la date jusqu'à laquelle les pièces détachées indispensables à l'utilisation des Biens sont disponibles sur le marché. Cette information sera notamment délivrée sur les différentes fiches produit et confirmée par écrit lors de l'achat du Bien.

12. GARANTIES

Le consommateur dispose d'un délai de 2 ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, pour les biens neufs, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

Lorsque le contrat de vente du bien prévoit la fourniture d'un contenu numérique ou d'un service numérique de manière continue pendant une durée supérieure à deux ans, la garantie légale est applicable à ce contenu numérique ou ce service numérique tout au long de la période de fourniture prévue. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité affectant le contenu numérique ou le service numérique et non la date d'apparition de celui-ci. La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de 30 jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui. Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de 6 mois de la garantie initiale. Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de 2 ans à compter de la date de remplacement du bien.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si : 1° Le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ; 2° La réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de 30 jours ; 3° La réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ; 4° La non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse. Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur.

Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à

la délivrance du bien remis en état.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation. Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de 2 ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Afin de faire valoir les droits qu'il tient de l'ensemble de ses garanties, le Client est invité à contacter le Service après-vente du Vendeur à l'aide des coordonnées énoncées ci-dessous.

Garantie constructeur : Autobacs, comme les constructeurs, dispose des pièces d'origine et possède les compétences techniques pour entretenir au mieux votre véhicule. Votre véhicule conserve donc sa garantie constructeur, à savoir l'engagement contractuel du constructeur à l'égard du client en vue du remboursement du prix d'achat, du remplacement ou de la réparation du bien, ou toute autre prestation de service en relation avec le bien, ou encore toute exigence éventuelle non liée à la conformité et énoncée dans la garantie commerciale, en sus de ses obligations légales visant à garantir la conformité du bien. Pour les produits couverts par une garantie commerciale, cette dernière sera fournie au consommateur de manière lisible et compréhensible sur tout support durable, et au plus tard au moment de la délivrance du bien concerné, conformément aux articles L.217-22 et suivants du Code de la consommation.

13. SERVICE APRES-VENTE / TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En application de l'article L.211-2 du Code de la consommation, le Client est informé de l'existence d'un Service après-vente qu'il peut joindre en cas de problème sur l'un des Biens achetés ou des Services prestés aux coordonnées suivantes :

AUTOBACS FRANCE
Service après-vente
254 ter boulevard du Havre - 95480
Pierrelaye, Téléphone : 01.75.72.02.60
Télécopie : 01.39.31.03.57
Adresse électronique : service.clients@autobacs.fr

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le Client a le droit, en cas de contestation et dans l'hypothèse où un litige n'aurait pas pu être préalablement résolu directement entre les parties, de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation, en vue de la résolution amiable du litige en s'adressant au Médiateur du Conseil national des professions de l'automobile par courrier postal (50 rue Rouget de Lisle – 92158 SURESNES CEDEX), par email (mediateur@mediateur-cnpa.fr) ou en se rendant sur le site internet www.mediateur-cnpa.fr.

Le Vendeur s'engage à la bonne exécution des obligations résultant du contrat. Sauf disposition légale d'ordre public contraire, le Vendeur ne saurait être tenue responsable des préjudices indirects causés par son fait ou les Biens ou Services commercialisés ou des préjudices de toute nature résultant de l'impossibilité de passer commande ou de l'indisponibilité d'un Bien ou Service. Le Vendeur peut également s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexécution ou la mauvaise exécution du contrat est imputable soit au Client, soit au fait, imprévisible et insurmontable, d'un tiers au contrat, soit à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, auquel sont notamment assimilés les évènements suivants, en dépit du fait qu'ils pourraient ne pas remplir l'ensemble des conditions retenues par la jurisprudence : grèves (annoncées ou non) affectant l'exécution, par le Vendeur et/ou ses propres fournisseurs, de leurs obligations contractuelles, l'inexécution contractuelle de la part du Vendeur résultant du fait de ses fournisseurs (retard de livraison du fournisseur...) ou de ses transporteurs (retard, perte de la marchandise...), lock-out, conditions climatiques difficiles (gel, intempérie...), accidents, émeute, incendie, épidémies ou encore tout évènement indépendant de la volonté du Vendeur affectant l'exécution de ses obligations.

14. RETOUR DES BIENS

Le retour des Biens achetés par le Client est possible dans un délai de 8 jours à compter de la date d'achat sous réserve du respect des conditions suivantes :

- le Bien doit être retourné au Vendeur directement en Magasin dans son emballage d'origine (ouvert proprement) ;
- le Bien ne doit être ni détérioré, ni déconditionné ;
- le Bien ne doit pas avoir servi ou avoir été monté ;

- l'original du ticket de caisse du Bien doit accompagner le retour.

Lorsque ces conditions sont remplies, le retour du Bien donne droit, en contrepartie, au remboursement de la valeur d'achat du Bien sous forme d'un avoir à utiliser dans le Magasin émetteur. L'avoir sera valable 1 an. Toute demande de remboursement sera traitée dans un délai de trente (30) jours après validation par le Vendeur.

Toutefois, le Client est informé qu'aucun échange ni aucun remboursement ne sera effectué par le Vendeur pour les produits suivants : la librairie, l'outillage, la peinture, les films solaires, l'éclairage, les plaques d'immatriculation, les chaînes et chaussettes neige, les bombes aérosols et produits d'entretien, l'huile, les autocollants, la confiserie, tous les produits en contact avec l'hygiène (glacières, trousse de secours).

15. ENVIRONNEMENT – TRAITEMENT DES DECHETS

Afin de garantir un traitement efficace et pro-environnemental des déchets automobiles générés dans le cadre de son activité (ex : pièces usagées lors d'un remplacement, huiles usagées lors d'une vidange...), le Vendeur a noué des partenariats avec des opérateurs spécialisés dans l'élimination et la valorisation des déchets. Les Clients sont informés que les coûts liés à ce traitement sont susceptibles d'entraîner une majoration du prix des Services générant des déchets, à hauteur de 0,70 € TTC. Afin de limiter au strict minimum son impact financier et éviter toute surfacturation, cette majoration a été établie sur les coûts d'exploitation et charges réelles du Vendeur et uniquement pour les déchets pour lesquels la charge n'est pas déjà supportée par un opérateur. Les Clients sont également informés, par affichage en Magasin / Atelier, de la possibilité d'utiliser des pièces issues de l'économie circulaire (PIEC), dans les conditions prévues par les articles R.224-22 et suivants du Code de la consommation et l'arrêté du 8 octobre 2018 relatif à l'information sur les prix et les conditions de vente des PIEC.

16. CREDIT A LA CONSOMMATION

Voir conditions spécifiques auprès des hôtesses à l'accueil du Magasin.

17. DISTRIBUTEURS DE CONFISERIES

Le Vendeur décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement des distributeurs mis à la disposition de la clientèle dans les Magasins.

18. RESPECT DES DONNEES PERSONNELLES

Le Vendeur est particulièrement soucieux du traitement des données personnelles et du respect des lois en vigueur dans ce domaine et, notamment, la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, dans sa dernière version en vigueur et le Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données.

Les données sont collectées et traitées par le Vendeur sur les bases légales suivantes : exécution d'un contrat (ex : gestion des commandes), intérêt légitime du Vendeur (sollicitation commerciale par courriel sur des produits analogues à ceux commandés), consentement (ex : sollicitation commerciale par courriel sur d'autres produits que ceux commandés) ou encore une obligation légale (ex : tenue de la comptabilité). Dans tous les cas et en particulier lorsque cela est imposé par la loi, le Client autorise le Vendeur à collecter les données à caractère personnel le concernant au cours des relations qu'ils entretiennent.

Le Client est informé que ces données sont collectées à des fins de gestion administrative, de recherche et statistique, de traitement de la demande du Client et à des fins d'assistance. Les données personnelles du Client sont conservées pendant toute la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, et pas au-delà.

Le Vendeur s'engage à ne jamais communiquer ces informations à des tiers, sauf accord exprès du Client ou nécessité de transmettre des informations pour le bon acheminement des produits au Client.

Le Client est informé qu'il dispose d'un droit de retrait de son consentement, de portabilité, d'accès, de rectification, de mise à jour et de suppression qui lui permet, le cas échéant, de faire rectifier, compléter, mettre à jour, verrouiller ou effacer les données personnelles le concernant qui sont inexacts, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Le Client dispose également d'un droit d'opposition au traitement de ses données pour des motifs légitimes.

Afin d'exercer ses droits, le Client doit en effectuer la demande, en justifiant son identité par une copie d'un titre d'identité en cours de validité, par e-mail à l'adresse suivante : service.clients@autobacs.fr, en envoyant un courrier au Service après-vente dont les coordonnées ont été rappelées ci-dessus ou directement en Magasin ou Atelier. Le Client peut également adresser une réclamation à la CNIL.

Le Client est informé de son droit à s'inscrire gratuitement sur

la liste d'opposition au démarchage téléphonique afin de ne pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique.

19. RESILIATION DE PLEIN DROIT

Sauf les cas spécifiques exposés dans les présentes CGV, en cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, le contrat de vente sera résilié de plein droit à l'initiative de l'autre sans préjudice des dommages et intérêts éventuellement dus, trente (30) jours après une mise en demeure restée infructueuse.

20. LOI APPLICABLE

Les présentes CGV sont soumises au droit français. Dans le cas où l'une des clauses des présentes CGV serait déclarée nulle et non avenue, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des présentes CGV.

En cas de litige qui viendrait se produire à la suite ou à l'occasion de la passation ou de l'exécution d'une commande, le tribunal français compétent sera désigné en accord avec les règles de droit commun.